

DOSSIER

« L'Esprit des révolutions dans le monde »
Axe « Retours aux origines »



HISTOIRE URBAINE DE LA VILLE DE FÈS ET POUVOIRS POLITIQUES

Nada Es-SALLAK

Architecte et urbaniste marocaine, professeure universitaire et chargée des affaires pédagogiques à l'École Nationale d'Architecture de Fès

Résumé

Le recours à l'approche historique quant à l'évolution urbaine de la ville de Fès met en avant le poids de la population fassie par rapport au pouvoir exercé sur place et sa perpétuelle détermination à participer à la gestion de sa ville, en particulier depuis l'époque coloniale. Le système de gestion de cette ville interagit fortement et vraisemblablement d'une manière contraposée avec les différentes formes du pouvoir local. Ce pouvoir est fondé de tout temps sur la capacité des acteurs locaux à s'approprier les régimes émanant du central, les réajuster et les faire fonctionner comme étant des pratiques proprement locales, traduisant, ainsi d'autres mécanismes de légitimité, en dehors de celle provenant du centre.

Les actions et les mobilisations collectives même celles informelles qu'a connues la ville de Fès tout au long de son histoire illustrent les différentes natures d'adhésion des acteurs locaux aux directives du centre et leurs dispositions à les contester et à en imposer d'autres, en s'insérant dans un exercice politique construit par le bas. Ainsi, de nouveaux rapports et formes de régulations politiques voient-ils régulièrement le jour, favorisant une gestion déconcentrée des problèmes urbains locaux.

Mots-clés

Histoire urbaine – Colonisation – Pouvoir central – Population locale – Contre-pouvoir – Gestion urbaine – Actions collectives – Revendications – Régulations.

Abstract

The use of the historical approach to the urban evolution of the city of Fes emphasizes the weight of the Fassi population compared to the power exercised on the spot and its perpetual determination to participate in the management of its city, especially since the colonial era. The city's

management system interacts strongly and presumably in a contraposed way with the different forms of local power. A power based at all times on the ability of local actors to appropriate the regimes emanating from the central, readjust and operate them as local practices, thus reflecting other mechanisms of legitimacy, apart from that from of the Center. The collective actions and mobilizations, even the informal ones that the city of Fez has known throughout its history illustrate the different natures of local actors' adherence to the directives of the center and their disposition to challenge them and impose others, by entering into a political exercise built from below. Thus, new relationships and forms of political regulation are regularly emerging, favoring a decentralized management of local urban problems.

Keywords

Urban history – Colonization – Central power – Local population – Counter-power – Urban management – Collective actions – Claims – Regulation.

L'analyse de l'histoire urbaine de la ville de Fès rappelle les principes fondateurs de son aménagement et les premières séquences de son urbanisation. Ceci permettra de comprendre les raisons et les mécanismes des extensions urbaines observées actuellement, leurs caractéristiques et leurs impacts sur le plan spatial, social et environnemental.

Selon l'Histoire ancienne, la médina de Fès est fondée au VIII^e siècle par Idriss I^{er} et, à l'époque, les caractéristiques du site ont joué un rôle déterminant dans sa désignation en tant que *capitale Idrisside* (Ibn Abi Zrae, 1972, p. 32)

Elle a pris un essor considérable, à partir du XI^e siècle, notamment après la création de la mosquée des Andalous et de l'université Al Karaouyine en 859. Ces deux monuments ont été à la genèse du centre culturel et religieux du Maghreb. Fès a occupé également une importante place sur le plan économique. Ces paramètres ont fait d'elle deux cents années plus tard un lieu de pouvoir, lorsque les Mérinides l'ont désignée comme capitale. Ainsi, en plus des mosquées et des medersas, ils y ont construit la cité administrative de Fès-El-Jedid, avec un palais et ses garnisons. Cette nouvelle extension a vu le jour, parce que le premier noyau de la médina a été saturé à l'intérieur de l'enceinte.

Dans ce cadre, et afin de ne pas toucher à l'existant, les Mérinides se sont éloignés de la médina et ils ont construit la cité de Fès Jdid, sous forme d'une nouvelle entité urbanistique, avec ses remparts, ses équipements, ses axes et tout ce qu'il fallait pour la vie d'une ville du XV^e siècle. À cet effet, l'ancienne médina restait délimitée par les murailles existantes et gardait son échelle au niveau des équipements et des infrastructures. Ensuite, lors du Protectorat, il y eut la création de la ville nouvelle, dans un cadre européen, en dehors des deux tissus urbains existants (la médina, dite Fès El Bali, et Fès Jdid).

La ville de Fès, et malgré les différents problèmes et changements urbains qu'elle a rencontrés, possédait au fil du temps un poids économique, politique et religieux de premier plan et une charge symbolique exceptionnelle.

Vu l'importance de l'époque du Protectorat dans l'évolution qu'a connue la ville par la suite, nous traitons ici trois caractéristiques de cette période, à savoir : le changement du statut, les principes de l'urbanisme colonial et le poids de la population fassie et sa participation dans la vie politique de sa ville.

1. Le changement du statut de l'ancienne capitale du royaume

Malgré son poids économique, politique et religieux, Fès a perdu, à l'époque du Protectorat, son statut de capitale au profit de la ville de Rabat. Ceci a suscité des réticences à la fois de la part de la population marocaine et de la part « *des*

premiers colons et des politiciens de métropole », en particulier les membres de la commission des Affaires extérieures (Jelidi, 2007, p. 22).

Pour contrer ces réactions et entériner définitivement le déplacement de la capitale, Louis-Hubert Lyautey, le premier résident général du protectorat français au Maroc en 1912, relativise la portée symbolique d'un tel changement de statut et affirme reconnaître les trois capitales¹ du pouvoir traditionnel, à savoir : Fès, Marrakech et Rabat. Ces villes impériales du Maroc sont celles désignées en tant que capitales (âsima) à différentes époques par différents monarques issus des dynasties marocaines (Idrissides, Almoravides, Almohades, Mérinides, Saadiens et Alaouites), qui ont suivi en quelque sorte l'adage d'Ibn Khaldoun « *à grand roi, grande ville* ».

En réalité, ce changement de statut est dû à plusieurs arguments, principalement d'ordre sécuritaire et économique. Il y a d'abord le fait que la ville de Fès est située dans une zone agitée où les combats opposant les tribus à l'armée française sont fréquents et elle est excentrée par rapport au reste du territoire. Sa connexion aux autres axes économiques du pays s'avère non seulement coûteuse mais aussi périlleuse, au vu de la géographie de la région et des risques d'affrontements. À l'inverse, la ville de Rabat se trouve dans une zone pacifiée, sur le littoral atlantique et proche de la ville de Casablanca qui est appelée à devenir le cœur battant du Royaume sur le plan économique. Il y a également le fait que la ville de Rabat est située à la jonction de plusieurs axes de communication, notamment celui de Tanger, de Casablanca, de Fès et du Haut-Atlas. Cette position facilite son ouverture sur l'ensemble du pays. Les conditions climatiques de cette ville pouvaient être elles aussi parmi les facteurs qui ont consolidé ce choix, évitant les étés très chauds et arides et les hivers très froids et pluvieux de Fès.

Enfin, et en dépit de ces affirmations, le transfert de la capitale à Rabat et la focalisation de l'économie nationale à Casablanca vont transformer progressivement l'ancienne capitale du pays en ville secondaire. Néanmoins, contrairement à la ville nouvelle et grâce à la fascination qu'exercent ses paysages et les modes de vie qui l'animent, la médina de Fès, qui s'étend sur 271 hectares, jouit à la fin du XIX^e siècle d'une renommée internationale croissante. Cette dernière est profondément renforcée après son classement par l'UNESCO au rang du patrimoine mondial de l'humanité en 1981.

2. L'urbanisme de la ville de Fès à l'ère du Protectorat

L'histoire urbaine de la ville de Fès a connu trois périodes phares : la période « Avant le Protectorat », la période du « Protectorat » et la période de

« l'indépendance ». La deuxième période était non seulement transitoire entre le passé lointain de la médina et le présent d'une ville ou plutôt d'un pays qui se modernise mais également décisive sur le plan politique du Maroc.

Le résident général Louis-Hubert Lyautey² considérait que les aménagements urbains ont non seulement une raison d'être d'ordre pragmatique mais aussi de multiples valeurs sociales, économiques, sanitaires et politiques. Autrement dit, à travers leurs réalisations, les colons voulaient gagner la confiance des populations colonisées et évidemment constituer la vitrine de la France à destination des puissances étrangères rivales. Dans ce cadre, les principales orientations de l'urbanisme colonial et précisément de celui de la ville de Fès peuvent être synthétisées dans ce qui suit :

- La mise en place des services spécifiques chargés de l'urbanisme, à savoir : le service des plans, le service des beaux-arts et monuments historiques et le service de l'urbanisme.
- Le choix du site de la ville nouvelle de Fès, qui n'a été définitivement arrêté qu'à l'époque de Henri Prost, le 23 décembre 1914 (Ahlafi, 2000, p. 18). Ce choix était fait pour répondre non seulement aux normes sanitaires et politiques mais aussi au statut des terrains. Ce dernier était un élément déterminant, permettant aux autorités de ne pas se confronter aux marchands de ces terrains.
- Et sur le plan conceptuel, cet urbanisme est orienté vers :
 - La séparation de la médina et de la ville nouvelle par une servitude non aedificandi, c'est-à-dire par une zone non constructible,
 - La mise en scène de l'espace transitoire entre la médina et la ville nouvelle,
 - La création d'une voie de contournement de la ville,
 - La création et le maintien des panoramas sur la ville ancienne,
 - La primatie du fonctionnalisme sur les aspects esthétiques.

La période coloniale a marqué en profondeur le devenir de nos villes, au niveau de leurs organisations administratives et spatiales. Ainsi, le développement de la ville nouvelle en l'occurrence était influencé, d'un côté, par le cadre administratif et technique dans lequel il s'exerce ; et d'un autre côté, par le cadre législatif imposant mis en place par le Protectorat, qui, néanmoins, n'empêchait pas d'introduire certaines adaptations.

En effet, vu le contexte politique de l'époque, les plans d'aménagement des villes nouvelles ont été souvent élaborés dans la précipitation, dans un pays où les données techniques sur l'hydrographie et la géologie ou même les statistiques socio-économiques étaient lacunaires. Donc, ces documents ont été souvent revus et actualisés en fonction des circonstances, sans que cette révision ne

modifie totalement les principaux concepts de ces plans. À cet effet, Lyautey a voulu que les villes marocaines soient ordonnées par des outils législatifs contraignants, tout en mettant en place un système administratif laissant place à l'initiative des fonctionnaires qui se faisait par l'introduction d'une certaine souplesse dans l'interprétation des textes législatifs. Alors, contrairement au choix de l'emplacement de la ville nouvelle de Fès et à la nature du lien qu'elle entretenait avec la médina, le plan d'aménagement et d'extension de la ville, dont la première version était dressée par Henri Prost en 1916, n'a cessé d'être modifié tout au long du Protectorat (à titre d'exemple celui de 1919 et celui de 1923). Il a été caractérisé par un zonage souple et évolutif selon les circonstances, soit au gré des ressources budgétaires de la ville et des nouveaux impératifs économiques, soit pour des considérations purement politiques et sécuritaires dans un contexte local fluctuant, marqué par les événements sanglants de 1912. Ainsi, quelque part obligé, les services centraux du Protectorat chargés de la planification voulaient démontrer qu'ils définissaient les grandes orientations d'aménagement, sans pour autant exercer un pouvoir discrétionnaire au niveau local. Cette démarche a permis à l'autorité municipale et à la population d'intervenir dans le processus de fabrication des villes nouvelles, par l'intermédiaire des organes administratifs locaux que sont les commissions municipales. Cependant, la question qui se pose concerne la raison principale de l'introduction de ces possibilités d'adaptations. Est-ce qu'il s'agit réellement d'une volonté des services centraux de ne pas instaurer un engrenage autoritaire et dogmatique autour de la planification urbaine des villes ? Ou tout simplement du fait, qu'à l'ère coloniale, les villes marocaines étaient considérées comme étant des cobayes des théories occidentales – il aurait donc fallu laisser le champ ouvert à toutes les expériences, notamment en matière d'urbanisme, pour à la fois tester les théories des urbanistes européens et en cas de besoin pouvoir calmer les tensions de la population locale ?

3. Le poids de la population fassie et sa participation à la vie politique de sa ville

Le recours à l'approche historique dans cette recherche n'est pas fortuit. Cette approche met en avant le poids de la population fassie par rapport au pouvoir exercé sur place depuis la période coloniale et sa détermination à participer à la gestion de sa ville. À travers une « forte dialectique existant au Maroc entre le système de gestion des villes et le pouvoir en place » (Barrou, 2005, p. 327), les dérogations et les exceptions apportées à la loi sont devenues l'un des outils du pouvoir local. Ce pouvoir s'appuyait désormais sur la capacité des acteurs locaux à s'approprier les règlements et les procédures émanant du central et à les faire fonctionner comme étant une pratique proprement locale, traduisant ainsi d'autres formes de légitimité en dehors de celle découlant du centre.

3.1. Le poids de la population fassie à l'ère du Protectorat

À l'époque du Protectorat, les autorités centrales voulaient être fortement impliquées dans le processus qu'elles ont initié. Cette volonté pourrait s'expliquer par le fait que les villes nouvelles créées n'étaient pas seulement des opérations d'urbanisme répondant aux besoins d'une nouvelle population mais également des objets érigés de la politique colonialiste. Ces villes représentaient des enjeux à la fois sociaux, esthétiques et éminemment politiques. Par conséquent, la Résidence cherchait à maîtriser l'ensemble des mécanismes d'urbanisation en organisant en amont un cadre administratif permettant une planification urbaine cohérente et en assurant la surveillance de tous les aménagements engagés localement. Ceci prouvait que la planification urbaine³ était avant tout un « *processus de régulation-domination émanant de l'instance politique* » (Castels, 1972, p. 316).

Cette volonté du centre de contrôler la création de la ville n'empêchait pas les pouvoirs publics d'autoriser au niveau de la municipalité de Fès – qui fut la première organisation municipale du royaume du Maroc, fondée en 1912 – des négociations avec les acteurs locaux et la prise en compte de leurs propositions, permettant ainsi à une partie des deux populations française et marocaine de défendre leurs intérêts en ville nouvelle.

En réalité, le statut de capitale déchu par le Protectorat fait de la ville de Fès le terreau de toutes les contestations. Les « journées sanglantes de Fès », survenues entre le 17 et le 19 avril 1912, n'ont pas cessé de rappeler à la France qu'une paix durable serait difficile à construire dans une telle ville. Après ces événements, il paraissait indispensable au résident Lyautey et à ses collaborateurs de substituer un partenariat franco-marocain au rapport de force ; et pour y parvenir, la Résidence a choisi d'intégrer l'influente élite marocaine fassie à sa politique, notamment en termes de gestion urbaine. Elle considérait alors que c'était un processus indispensable pour tenir la population sans dépenses militaires, ni rébellions et bains de sang supplémentaires.

Ces « événements » ont été les initiateurs d'une organisation administrative exceptionnelle et, par conséquent, la population qu'elle soit européenne ou marocaine participait au commandement de la vie municipale, en particulier dans le processus d'urbanisation. À cet effet, certains propriétaires étaient devenus des représentants des habitants dans les trois conseils municipaux de l'époque, au sein desquels sont débattus les changements, les améliorations et les aménagements urbains. Cette participation se fait, certes, au sein d'institutions créées et contrôlées par le gouvernement mais le contexte politique particulier qu'a connu Fès au début du Protectorat lui a donné une réelle influence. Ainsi,

les membres introduits dans le système administratif local œuvraient pour ne pas devenir de simples subordonnés au service de l'administration française mais plutôt des acteurs actifs dans la fabrication et la gestion locales de leur ville.

3.2. Le poids de la population fassie après l'indépendance

L'analyse du poids de la population fassie après l'indépendance évoque au moins deux thématiques antagonistes recueillant chacune de son côté une signification particulière de la notion centre/périphérie. Il y a d'une part celle qui symbolise le pouvoir (3.2.1) et d'autre part celle qui renvoie au contre-pouvoir (3.2.2) :

3.2.1. La première thématique peut se lire à travers l'ascension sociale de la classe bourgeoise fassie qui a pu atteindre à l'époque le plus haut rang de la hiérarchie dirigeante urbaine. Ce redéploiement pourrait se comprendre à travers la trajectoire d'évolution d'un certain nombre de familles fassies et de formation des élites dirigeantes marocaines à travers la migration et la réussite sociale, visant l'acquisition concurremment de l'espace géographique et de l'espace économique prometteurs.

En fait, quelques années seulement après l'indépendance du Maroc au début des années 1960, il y a eu un important mouvement des grands commerçants fassis vers Casablanca. Ces derniers portaient à la recherche de plus d'opportunités économiques, vu qu'ils voyaient dans la ville de Fès, un lieu peu propice au développement de leurs affaires. Dans ce cadre, Benhaddou conclut délicatement que « *la mobilité spatiale interurbaine est donc l'indicateur de la mobilité sociale, car, aussitôt qu'on s'élève dans la hiérarchie sociale, la tendance est de vouloir changer de résidence, de quartier et de mode de vie. C'est donc le passage du commerce à l'industrie et de celle-ci aux finances et à la bureaucratie qui accélère ce processus, en faisant de l'espace une stratégie de pouvoir économique et politique* » (1990, p. 319).

Cela dit, l'évolution de la structure sociale de la société fassie s'est faite en grande partie à l'extérieur de la ville de Fès. À cet effet, le pouvoir exercé par cette nouvelle classe dirigeante émergente se positionne surtout au niveau central et ne reflète son appartenance à cette ville qu'à travers la question des origines.

3.2.2. La deuxième thématique peut se lire à travers les mouvements sociaux locaux et leur capacité d'influencer la prise de décision au niveau central. En fait, même après la fin de la colonisation, la société marocaine demeure marquée par cette période à la fois au niveau de l'héritage juridique en matière d'aménagement et de gestion des villes et au niveau de la relation existant entre les services administratifs centraux, leurs représentations à

l'échelle des villes et la population locale. Les mouvements sociaux locaux, initiés depuis la période coloniale, continuaient d'exister en constituant en quelque sorte un contre-pouvoir qui diffère d'une région à l'autre selon la nature du lien établi entre les populations de ces régions et le sommet de la hiérarchie centrale (aliénation/opposition). Il arrive parfois que ce mouvement reste en accalmie pendant longtemps – mais il ne faut pas penser qu'il a disparu. En ce qui concerne la ville de Fès, nous citons trois évènements marquants, à savoir :

- Pendant les années 80, la saturation de la médina, qui jouait un rôle important dans la réception des flux de l'exode rural, a donné lieu à l'apparition des quartiers non réglementaires qui progressaient au même titre que les autres problèmes urbains en termes de logement et d'emploi⁴. Cette situation était à l'origine de la crise qu'a connue la ville, matérialisée dans les émeutes⁵ urbaines du début des années 90. Ainsi, dans le sens où « *de nouvelles données de la vie politique obligent le système à s'adapter pour absorber les tensions et tirer profit de nouveaux statuts émergents* » (Tozy, 2002, p. 7), ces évènements, qui ont touché également Marrakech et Meknès, ont conduit les services centraux à mettre en place un dispositif sécuritaire local, matérialisé principalement par la division des villes en plusieurs préfectures et la création de nouvelles structures administratives qui sont : la wilaya⁶, l'agence urbaine et l'inspection régionale de l'urbanisme et de l'habitat.
- Dans le même esprit, la résistance aux pratiques de démolitions des constructions non-réglementaires en fin des années 90 et le recours à des opérations de restructurations du secteur de Zouagha à l'Ouest de la ville de Fès peuvent être considérées comme étant le fruit d'un contre-pouvoir⁷, dont la légitimité puise sa force d'une vie associative informelle (El Bouaiachi, 2000, p. 79). Ces opérations de restructuration revendiquées par la population locale démontrent la capacité des citoyens ordinaires à engager des actions collectives pour défendre leurs propres intérêts, prêts à « inventer de nouveaux modes de pensée et d'actions, au point de devenir demandeur ou coproducteur de règles » (Bourdin & al., 2006, p. 38).
- Nous citons, également, un autre exemple illustrant la notion du contre-pouvoir local, c'est celui d'une mobilisation collective, regroupant les habitants et leur élu municipal, afin d'empêcher la réalisation des travaux de prolongement d'une percée routière à partir de la porte Aïn Azliten située au Nord-Ouest de la médina, proposée par les autorités locales en 1996 dans le cadre d'un projet de réhabilitation.

Ces actions collectives même celles informelles initiées par des couches sociales modestes illustrent la disposition de la population locale à contester certaines décisions émanant du centre et peuvent s'insérer dans l'exercice du politique par *le bas*⁸, c'est-à-dire, par une population qui, selon Raffestin, « réagit, résiste. Elle est un acteur qui peut et qui fait échec aux manipulations dont elle est l'objet. Opposition, résistance et révolte sont les mots qui scandent les étapes d'une reprise d'un pouvoir dont la population est, souvent, dépossédée par des organisations » (1979, p. 71).

3.3. La configuration actuelle du système politique local de la ville de Fès

Le Dahir relatif à la division administrative du Royaume (n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959), Bulletin Officiel n° 2458 du 04/12/1959) et celui de relatif à l'organisation communale (n° 1-59-315 du 28 hija 1379, 23 juin 1960), Bulletin Officiel n° 2487 du 24 juin 1960) constituent les pierres angulaires du premier système déconcentré après l'indépendance.

Cette déconcentration s'est accrue et a pu atteindre une étape avancée par la publication du dahir de 1976 (portant loi n° 1-76-583 du 5 chaoual 1396 (30 septembre 1976) relatif à l'organisation communale), visant l'organisation des conseils communaux et l'instauration d'un système local basé sur l'autonomie administrative. Il s'agit dans ce passage de rappeler l'évolution du paysage politique de la ville de Fès (3.3.1) et d'analyser le système administratif et communal qui organise cette ville (3.3.2).

3.3.1. Évolution du paysage politique de la ville de Fès

À travers l'analyse de la scène politique de la ville de Fès de 1960 à 2003, il s'avère que depuis les premières élections municipales (1960-1963 et 1963-1976), « le militantisme politique des fassis s'effectua au service et au profit du premier parti politique de l'époque, l'Istiqlal, fondé à Fès dans les années 1940 » (Janati, 2014, p. 415). À partir des élections de 1976, un léger changement commence à apparaître avec l'introduction dans le champ politique local de l'union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.). À cet effet, lors des élections municipales de 1982, le parti de l'Istiqlal n'a pas exercé son monopole.

Ensuite, lors des élections communales de 1992, à l'image de l'atomisation territoriale appliquée à l'échelle nationale, Fès a vu ses cinq communes se regrouper en une seule commune urbaine pour répondre à un souci sécuritaire provoqué par les violentes émeutes de 1990. Lors de ces élections, le parti historique de la ville, l'Istiqlal, quoiqu'il soit resté en tête de liste, continuait de perdre de sa représentativité, en cumulant 21 places sur 39 au conseil municipal.

De même pour le parti de l'U.S.F.P. qui se plaçait en seconde position ; et pour la première fois, lors des élections communales de 1997, l'Istiqlal a perdu sa majorité au sein du conseil municipal, en cumulant seulement 11 élus au conseil sur 39. Dans ces circonstances, « ce sont donc les élus restants, dont la majorité était sans appartenance partisane, qui parvinrent, pour la première fois, au pouvoir municipal à Fès (...). À la différence des élus traditionnels, ces nouveaux élus ont construit leur légitimité politique sur des références territoriales, en asseyant leur action sociale dans le présent contemporain du quartier, plutôt que sur une appartenance lignagère à la ville » (Janati, 2014, p. 418).

Par ailleurs, l'apparition vers la fin des années 90, d'un nouveau parti politique dénommé « Parti de la justice et du développement (P.J.D.) » avait profondément son effet sur la scène politique nationale et locale. Ainsi, son émergence à Fès semble-t-il avoir plus de légitimité à mobiliser autour de lui un nombre important de partisans, surtout au sein de l'ancienne médina et des quartiers populaires des périphéries. L'organisation de ce parti et l'importance de son réseau d'associations ont rendu cette adhésion aussi fluide que rapide.

À cet effet, lors des élections de 2003, le P.J.D. a confirmé sa position politique locale et est arrivé au 3^e rang en termes d'élus, derrière l'Istiqlal et l'U.S.F.P. Cette configuration faisait désormais du P.J.D. une grande figure de l'opposition municipale.

En réalité, entre les anciens partis politiques, à savoir l'Istiqlal, l'U.S.F.P., le M.P. (mouvement populaire) et le P.J.D., il s'agit fondamentalement plus d'oppositions d'ordre idéologique et conceptuel que communautaire et circonstanciel, « entre le salafisme du premier, le populisme du second, le régionalisme berbère du troisième et l'islamisme du dernier » (Janati, 2014, p. 428).

Malgré l'évolution qu'a connue le paysage politique fassi, le parti de l'Istiqlal demeure le plus présent en termes de potentiel électoral. Cette position va se confirmer davantage lors des élections communales de 2009, pendant lesquelles ce parti va cumuler 51 élus sur les 97 du conseil municipal. En termes d'espace-temps, la ville de Fès demeure durant la première décennie de ce siècle dominée par le poids du parti de l'Istiqlal, au moment où le P.J.D. garde sa place en opposition, ce qui va être totalement inversé dans les années à venir.

3.3.2. Analyse du système administratif et communal organisant la ville de Fès

Avec l'augmentation de plus en plus forte de la population fassie, l'État a adopté le processus du découpage communal de 1992, qui a donné lieu à cinq municipalités : Fès Jdid, Sais, Fès Médina, Zouagha et Agdal. Ce découpage

répondait à un souci sécuritaire. Il avait « une double portée : éviter la répétition des émeutes sanglantes comme celles éclatées le 14 décembre 1990 et en finir avec l'idée que Fès est une ville très politisée et acquise aux partis issus du mouvement national » (Abouhani, 2006, p. 106).

Ensuite, avec l'apparition de la nouvelle charte communale de 2002, portée par la loi n° 78-00 (Bulletin officiel du 21 novembre 2002), ce processus a été remplacé par le système de l'unité de la ville, exigible pour les villes dont le nombre de la population excède 500 000 personnes. À cet effet, le découpage communal de la Préfecture de Fès a donné lieu à deux communes urbaines : celle de Fès (composée de six arrondissements) et celle de Mechouar Fès-Jdid (dotée d'un statut particulier vu la présence du palais royal) et à trois communes rurales périphériques : Ouled Tayeb, Sidi Hrazem et Ain Beida.

Depuis 2003, le statut du président du conseil communal est devenu, avec l'adoption de la charte communale de 2002, d'autant plus important en s'inscrivant fortement « au sein des politiques urbaines et des modes de gouvernement local, dans un contexte, où paradoxalement les municipalités semblaient au niveau politique, technique et pratique reléguées aux marges de la gestion et de ce qu'on pourrait appeler la « fabrication urbaine » (Miras dir., 2003, p. 317).

L'application de la notion d'unité de la ville a réduit le nombre d'élus à l'échelle locale. Cette réduction ne se manifeste pas uniquement en termes de nombre mais également de pouvoir des élus d'arrondissements qui s'est trouvé du jour au lendemain limité au profit du pouvoir du président du conseil communal. Ce dernier occupe dorénavant un territoire beaucoup plus vaste et, par conséquent, il est quasiment le plus influent en ce qui concerne le volet de la gestion urbaine. Cette situation de quasi-monopole a provoqué des conflits d'intérêts, d'une part à l'intérieur du conseil communal lui-même, entre la majorité alliée et supportée par le président du conseil et les partis de l'opposition ; et, d'autre part, entre le président du conseil communal de la ville et les présidents des communes rurales périphériques, notamment en ce qui concerne la délivrance des autorisations de lotir et de construire au niveau des zones où il y a discordance entre le découpage administratif et celui électoral.

Il est clair que, vu son étendue spirituelle, son rayonnement culturel, sa situation géographique au centre du pays et ses atouts naturels favorisant des terrains à haut potentiel agricole, la ville de Fès exerçait depuis longtemps une attractivité remarquable à l'échelle régionale, nationale et internationale. Elle est connue par ses mouvements sociaux initiés depuis la période coloniale, traduisant la volonté de sa population à imposer et défendre ses logiques d'actions. Ces mouvements continuent de réapparaître à chaque fois qu'il y a nécessité de s'élever contre des décisions qui, aux yeux de cette population, s'avèrent inappropriées.

L'organisation spatiale de cette ville reflète à la fois l'histoire de son évolution urbaine, la diversité de ses caractéristiques naturelles et socio-économiques et le poids des décisions politiques entretenues. Elle est constituée, depuis la période coloniale, de plusieurs entités différentes et contrastées sur le plan socio-économique, équipements et services, entre les quartiers du Sud qui sont mieux équipés et moins denses et ceux du Nord qui sont pauvres et denses. Ces écarts donnent lieu à deux milieux urbains hétérogènes en termes de communication et d'intégration sociale. La ville souffre également du faible taux de valorisation des équipements prévus par les documents d'urbanisme. Nombre de ses terrains réservés dans les plans d'aménagement à des équipements publics ont été affectés à d'autres utilisations dans le cadre de la procédure dérogatoire mise en place par les pouvoirs publics centraux et excessivement utilisée par les acteurs locaux les plus influents.

Notes

¹ En précisant que la « *résidence politique du sultan et du résident général doit alterner entre les trois capitales impériales traditionnelles, le siège des services administratifs, qui comporte forcément les institutions les plus importantes, doit être fixe et ne peut-être que sur la côte, à Rabat* » et en assurant qu'« *il ne s'est jamais agi de localiser la capitale administrative à Rabat, mais d'y installer les services administratifs du Protectorat* ». Louis-Hubert Lyautey, in Lyautey L'Africain, Rabat, 27 juin 1913, cité par C. Jelidi, 2007, p. 22.

² Selon Lyautey, « *la mise en valeur d'un territoire soumis constitue (...) un frein au désœuvrement qui gagne les militaires, une fois la pacification acquise. (...) Les routes qui s'ouvrent à travers tout le pays, les villes européennes qui se construisent et se développent, les travaux d'édilité publique, hôpitaux, écoles, aménagements d'eau, qui se poursuivent sans relâche (...) arrachent (...) les populations à leur oisiveté et leur donnent (...) une impression de sécurité, de Protection et de solidarité financière* ». Lettre adressée le 22 juin 1915, par Lyautey au ministre des Affaires Etrangères, M. Delcassé, au sujet des emprunts et budgets annuels du Maroc, dans L.-H. Lyautey, Lyautey L'Africain, t. 2, 1913-1915, cité par C. Jelidi, op. cit., p. 138.

³ La planification urbaine signifie une action d'ensemble, visant à promouvoir une expansion régulière et contrôlée de la ville par l'élaboration d'un ensemble de documents d'orientations (SDAU, PA, etc.). Lexique de l'aménagement du territoire, Ministère de l'urbanisme, 2007, p. 27.

⁴ Dans son analyse de la population fassie, en particulier les jeunes et leur relation avec le champ politique local, M. Idrissi-Janati note qu' : « avec l'augmentation du chômage et l'aggravation de la pauvreté, conjugués à une certaine « confusion » et désarroi de nature idéologique, à une fluctuation et indéfinition des valeurs traditionnelles et, donc, à la manifestation d'indifférence à l'égard de la chose publique, on assiste à l'émergence d'une représentation négative du champ et du jeu politique. Cela apparaît assez clairement chez les masses populaires, et notamment chez les jeunes. Dans une telle représentation qui réduit la politique à une « affaire » privée, les institutions du pouvoir communal sont de fait délégitimées et l'élu n'est, alors, considéré que comme parvenu ». Idrissi Janati en collaboration avec Cattedra (2006, p. 18).

⁵ À propos de ces émeutes, A. Abouhani explique que « ce sont des jeunes résidant dans les périphéries pauvres de Fès qui ont envahi les autres parties de la ville afin de manifester leur mécontentement et de protester leur détresse. Ils ont attaqué certains symboles matériels de l'opulence (agences bancaires, hôtels, commerce de luxe) » (2006, p. 106).

⁶ « Ébranlées par de violentes émeutes survenues en décembre 1990 en marge d'une grève générale, se voient à leur tour divisées (les villes) en plusieurs préfectures et dotées d'une structure supra-préfecturale, chargée de la coordination, la wilaya », Cattedra, Catusse, Idrissi-Janati, sous la direction de Miossec (2009, p. 162).

⁷ Contrairement à cette configuration, Patrice Melé, écrit que « les habitants mobilisés apparaissent comme opérateurs de confiance dans l'action publique... qui maintiennent active la croyance en l'action collective dans l'accomplissement local de l'ordre juridique, fonctionne comme une structure de confiance, c'est-à-dire un dispositif doté d'une certaine stabilité et pérennité » (2006, p. 240).

⁸ « *Raisonné en termes topologiques de "haut" et de "bas", bien que les acteurs eux-mêmes recourent fréquemment à une symbolisation de cette nature, le jeu intime des relations entre les différents acteurs du système social, du point de vue des acteurs subordonnés plutôt que de celui du pouvoir, "par le bas" plutôt que "par le haut"* », Bayart, 1985 pp. 343-372.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Ahlafi M. (2000). *La Planification urbaine au Maroc, de la conception à l'application, le cas de Fès*, Rapport de D.E.A., Université, François Rabelais, 2000.
- Benhaddou M. (1990). *Migration et réussite sociale. Étude sur la formation des élites dirigeantes marocaines : le cas de la bourgeoisie de Fès*, Thèse de doctorat en sociologie, Aix-Marseille Université, Faculté des lettres et des sciences humaines.
- Barrou I. (2005). *Fès, de la gestion normative à la gouvernance*, INAU.
- Castells M. (1981). *La Question urbaine*, Librairie François Maspero, Paris, 1981.
- El Maoula el Iraki A. (2002). *Des Notables de Makhzen à l'épreuve de la gouvernance*, L'Harmattan, Rabat.
- Ibn Abi Zrae Al-Fassi, علي ابن ابي زرع الفاسي, الانيس المطرب بروض القرطاس, 1972 في اخبار ملوك المغرب وتاريخ مدينة فاس. دار المنصور للطباعة والوراقة, الرباط, 1972
- Jelidi Ch. (2007). *La fabrication d'une ville nouvelle sous le protectorat français au Maroc (1912-1956) : Fès-nouvelle*, Thèse de doctorat en histoire à l'université de Tours.
- Raffestin C. (1979). *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris.

Ouvrages collectifs et articles

- Abouhani A. (2006) (dir). *Pouvoirs locaux et systèmes municipaux dans le monde arabe*, INAU.
- Bayart J.F. (1985). « L'énonciation du politique » in *Revue Française de Science Politique*, Paris, Vol. 35, n° 3.
- Bourdin A., Lefeuvre M.-P., Melé P. (2006). *Les Règles du jeu urbain, entre droit et confiance*.
- Catusse M., Cattedra R., Idrissi-Janati M. (2005). « Municipaliser les villes ? Le gouvernement des villes marocaines à l'épreuve du politique et du territoire », in *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, coordonné par Claude de Miras, INAU, 2003.
- Catusse M., Cattedra R., Idrissi-Janati M. (2009), « Changer d'échelle de Gouvernance ? Réflexions autour de la promulgation de la charte communale de 2002 au Maroc », *Terrains et échelons de gouvernance : Expérience en France et au Maghreb*, Sous la direction de Jean-Marie Miossec, L'Hamattan.
- El Bouaiachi A. (2000). *Les acteurs de la gestion urbaine dans les périphéries de Fès : enjeux autour de la vie associative, Enjeux et acteurs de la gestion urbaine : redistribution des pouvoirs dans les villes marocaines*, cordonné par A. Abouhani A. Codesria, Dakar.
- Idrissi-Janati M'hammed (2014). « Fès : de la commune unique à la communauté urbaine », in *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*, Pierre Signoles (ed.), Ed. Karthala, Paris.

-
- Idrissi-Janati M'hammed (2000). « Des citoyens "ordinaires" face à un projet urbain de percée routière dans la médina de Fès », in Isabelle Berry et Agnès Beboutet (dir.) : *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, IRMC – KARTHALA-URBAMA.



BIOGRAPHIE

Nada Es-Sallak est une architecte et urbaniste marocaine, professeure universitaire et chargée des affaires pédagogiques à l'École Nationale d'Architecture de Fès. Elle est la fondatrice de « Territoires Consulting » qui est un bureau d'études, de conseil de gestion et de formation, s'intéresse particulièrement aux évolutions urbaines des villes et travaille sur les notions de gouvernance et de dérogation en urbanisme et leur interaction dans différents systèmes d'acteurs.



BIOGRAPHY

Nada Es-Sallak is a Moroccan architect and town planner, university professor and in charge of educational affairs at the National School of Architecture in Fez. She is the founder of « Territoires Consulting » which is an studies office, management consulting and training, is particularly interested in the urban evolutions of cities and works on the notions of governance and derogation in town planning and their interaction in different systems of actors.